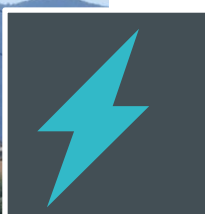


RAPPORT DE CONTRÔLE

2020

CONCESSIONS



ÉLECTRICITÉ



GAZ



TCCFE

(Taxe communale sur la
consommation finale d'électricité)

EDITO

La crise sanitaire et ses conséquences notamment sur l'activité économique sont les principaux marqueurs de l'année 2020.

TE38, en qualité d'autorité organisatrice du service public de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, a apprécié la communication régulière d'ENEDIS des plans de continuité d'activité et ses initiatives pour assurer le bon déroulement des chantiers sous maîtrise d'ouvrage de TE38.

Durant l'été 2020, l'annonce du projet de réorganisation du groupe EDF et de sa filiale ENEDIS intitulé « projet HERCULE » puis « Grand EDF » a fait l'objet d'une grande vigilance de la part des autorités concédantes propriétaires des ouvrages de distribution.

En effet, il est envisagé une ouverture du capital d'EDF à des investisseurs privés, regroupés dans une entité nouvelle gérant entre autres les activités de distribution et de fourniture aux tarifs réglementés. Ce projet élaboré sans concertation ni transparence menace l'organisation de la gouvernance du service public. Les autorités organisatrices regroupées au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies l'ont fait savoir en adoptant une motion relayée par TE38 auprès de chacun de ses adhérents.

Enfin, il convient de noter l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession en particulier du nouveau dispositif de suivi pluriannuel des investissements dans le cadre d'un schéma directeur jalonné par des valeurs repères. L'épisode neigeux fin 2019 nous rappelle l'importance de ce dispositif pour renforcer la continuité de l'énergie distribuée et assurer une bonne qualité en tout point du territoire tout en conservant le principe de la péréquation tarifaire.

Juillet 2021

Bertrand LACHAT

Président de TE38

Vice-président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)



SOMMAIRE



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ [4]



LE PATRIMOINE TECHNIQUE [9]



LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ [14]



LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE [16]



LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES [20]



LE SERVICE AUX USAGERS ENEDIS [23]



LE SERVICE PUBLIC DE FOURNITURE EDF [25]



SYNTHÈSE [27]



GLOSSAIRE [30]



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



PÉRIMÈTRE ET SPÉCIFICITÉ DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

TE38 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité de 490 communes (509 communes « historiques » si l'on prend en compte les communes déléguées suite à la fusion des communes nouvelles).

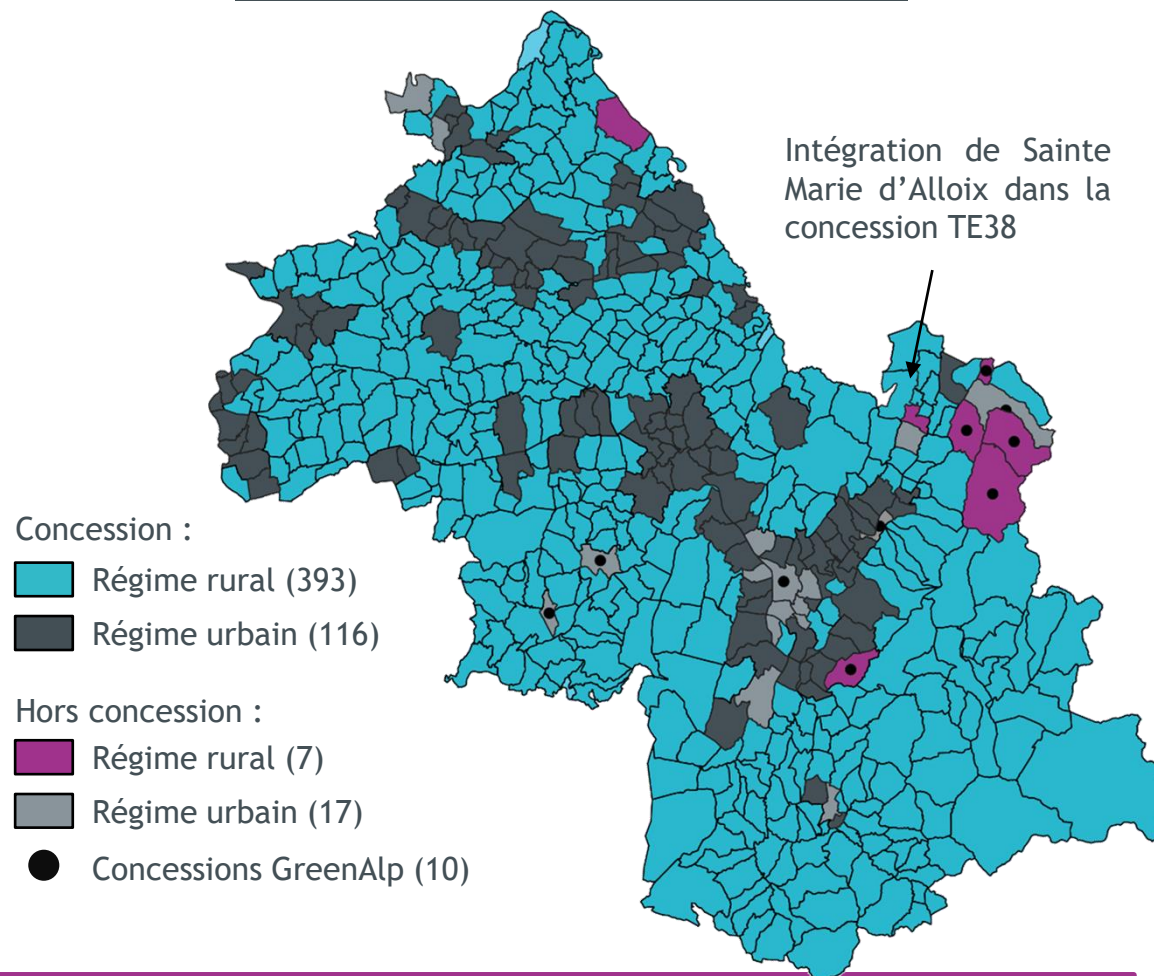
Le service public de distribution et fourniture d'électricité est délégué à deux opérateurs :

ENEDIS pour l'activité de **développement** et d'**exploitation du réseau public** de distribution d'électricité ;

EDF pour l'activité de **fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente** aux clients raccordés au réseau public de distribution.

La concession TE38 est essentiellement rurale. Au 1^{er} janvier 2020, **393 communes sont classées en régime rural d'électrification** c'est-à-dire éligibles aux aides du CAS-FACÉ, compte d'affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », pour les travaux sur les ouvrages de distribution. **116 communes sont classées en régime urbain.**

COMMUNES RURALES ET URBAINES SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE (MAILLE DES COMMUNES DÉLÉGUÉES)



NB : Les données figurant dans le rapport sont à la maille des codes INSEE des communes déléguées pour les données ENEDIS et à la maille des codes INSEE des communes nouvelles pour les données EDF. Elles concernent l'exercice 2019 soumis au contrat de concession signé le 29 décembre 1994. Le contrat de concession a été renouvelé le 11 décembre 2019. Sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 fera l'objet d'un contrôle approfondi en 2021.



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



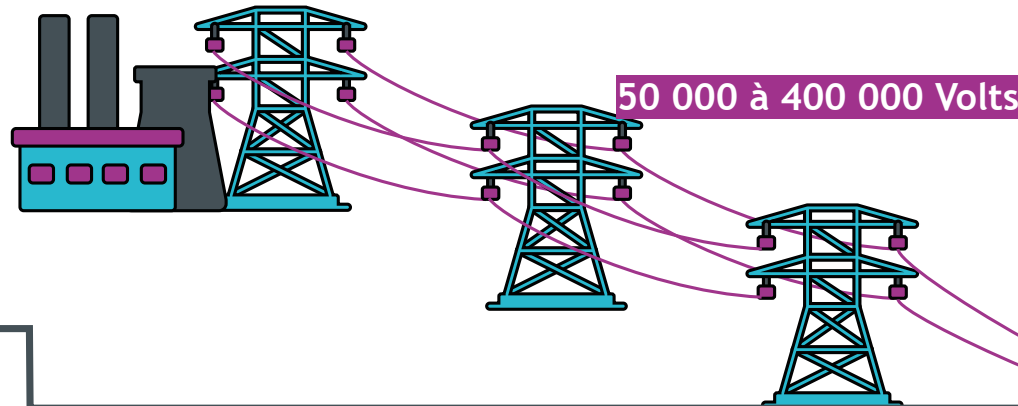
ENEDIS

EDF



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

5 751 GWh
d'électricité
acheminée



8 242 km de réseau HTA dont
50 % souterrain

56 postes
sources

15 000 à 20 000 Volts

11 968 installations de
production
dont 99,2 %
d'origine
photovoltaïque

11 019 postes
publics de
transformation
HTA/BT

postes privés
1 556 usagers HTA

12 327 km de réseau BT
dont 44,7 % souterrain

517 557
usagers dont
58 %
équipés d'un
compteur
LINKY

PÉRIMÈTRE
DE LA CONCESSION



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



QUALITÉ DE FOURNITURE



131 minutes

de temps moyen de coupure
hors événements exceptionnels (critère B HIX)

INVESTISSEMENTS

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

203

km de réseau HTA/BT
mis en service dont

90 %

souterrain



59,9 M€ investis

USAGERS

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

edf



519 113

usagers desservis



382 789

usagers bénéficiant
du tarif réglementé
de vente



5 751

GWh consommés



2 270

GWh consommés



7 955

réclamations



8 472

réclamations écrites

DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



1 425 M€ de valeur
brute

266,9 M€
de charges



130 M€ de dette
théorique de TE38
envers ENEDIS

278,5 M€
de produits

Soit + 11,7 M€
de résultats
d'exploitation



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



COMPRENDRE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE DE CONCESSION

L'autorité concédante exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public conformément à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. À cet effet, elle désigne les agents de contrôle assermentés par le tribunal de grande instance, chargés de vérifier le respect des dispositions du cahier des charges de concession.

L'activité de contrôle regroupe :



L'analyse du compte-rendu annuel de la concession électricité présentée au Comité Syndical



L'audit chez le concessionnaire
La rédaction d'un rapport annuel présenté en Comité syndical et faisant l'objet d'échanges avec les concessionnaires



Le contrôle continu

ZOOM SUR :

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- composée de manière paritaire de représentants de TE38 et de représentants d'usagers
- émet à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration du service public d'électricité
- Quelques exemples de sujets abordés : déploiement des compteurs communicants LINKY, propriété et remise en état des colonnes montantes, évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité, compte-rendu d'activité des concessionnaires et actions de contrôle effectuées par TE38, nouveau contrat de concession, évolution du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), intervention du médiateur de l'énergie

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le service concession participe également aux conférences départementales art.21 loi « NOME » sur la programmation des investissements des réseaux d'électricité et de gaz

- Avis et conseils aux membres de TE38 sur la distribution ou la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente ;
- Recensement des travaux éligibles au calcul de la redevance d'investissement R2 ;
- Suivi, négociation et modification du contrat de concession ;
- Échanges lors des réunions avec ENEDIS sur les dossiers impliquant TE38 et relatifs aux thèmes du contrat : répartition de la maîtrise d'ouvrage, gestion des enveloppes financières, incidents sur les réseaux, raccordement au réseau, qualité des travaux et prestations



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



LES PRINCIPALES DATES 2020 :



BILAN DU CONTRÔLE DE CONCESSION 2020 :



9 réunions ENEDIS - TE38



Signature le 4 juin des **conventions** sur la participation d'ENEDIS aux travaux d'enfouissement des réseaux BT et sur les modalités locales de calcul de la redevance d'investissement R2



6 réponses aux communes ou EPCI relatives à la qualité de la fourniture, au compteur Linky, à la réalisation de travaux

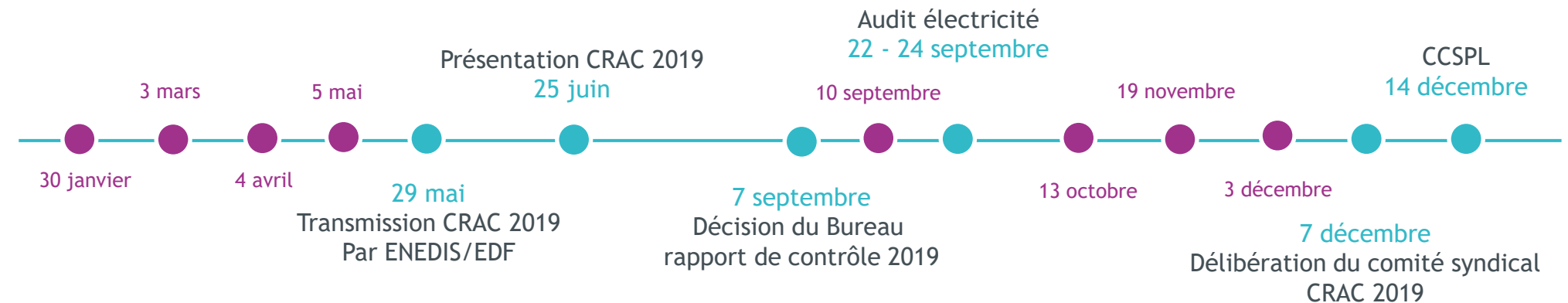


Une sous-valorisation par ENEDIS des ouvrages construits par TE38 de **2,9 M€** sur un total de **14,8 M€** répartis sur **221** chantiers immobilisés en 2020



4 réponses aux consultations publiques de la CRE portées par TEARA

● Réunions périodiques ENEDIS-TE38

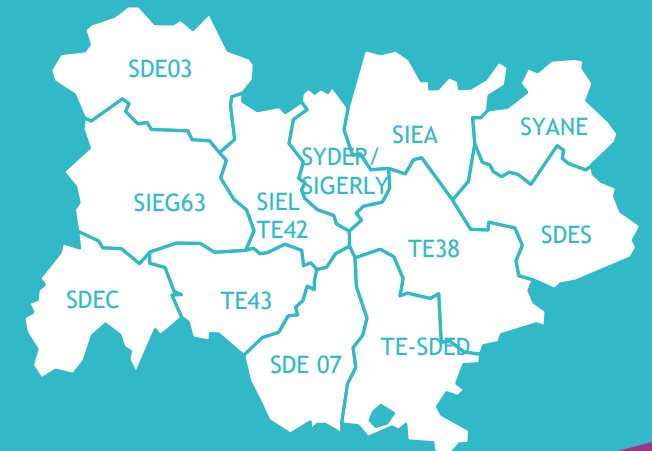


ZOOM SUR :

LES MISSIONS DE CONTRÔLE COORDONNEES PAR TE38

Les missions de contrôle 2020 sont réalisées avec l'aide du cabinet d'expertise AEC dans le cadre du groupement de commandes des 13 syndicats d'énergie Auvergne Rhône Alpes, dont TE38 est le coordonnateur. Les résultats des missions sont partagés lors de la restitution régionale annuelle.

Les membres de territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes (TEARA) définissent les actions communes à engager auprès des concessionnaires ou des informations à relayer auprès de la FNCCR. Chaque année, TEARA répond aux consultations publiques de la commission de régulation de l'énergie.





LE PATRIMOINE TECHNIQUE



LE RÉSEAU HTA



Le réseau HTA comprend **8 242 km** dont **4 128 km de réseau souterrain** soit un **taux d'enfouissement HTA de 50,1 %**. Ce taux reste légèrement en dessous de la tendance constatée de 52% à densité d'usagers équivalent (i.e. 63 usagers par km de réseau).



ENEDIS

EDF



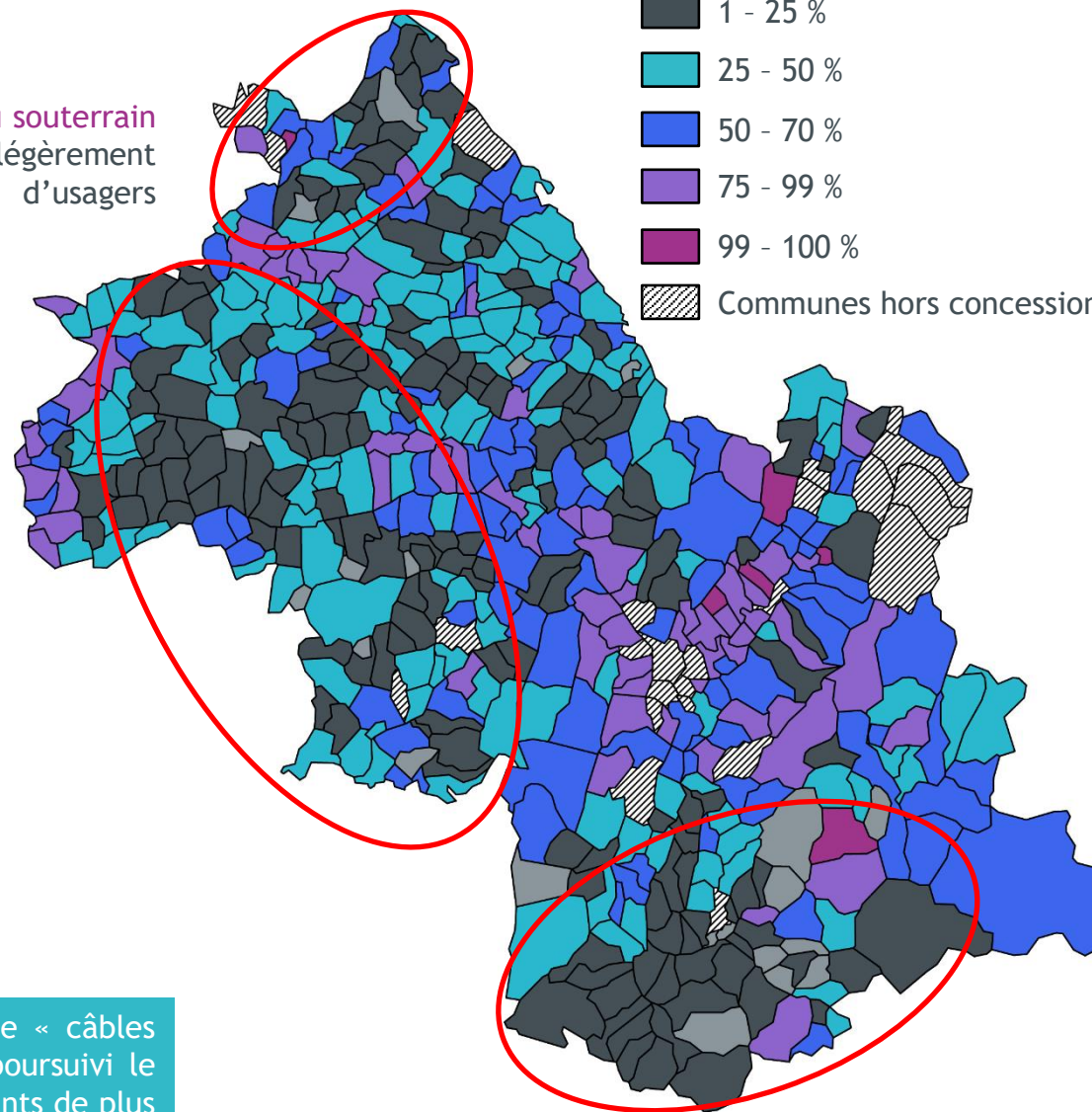
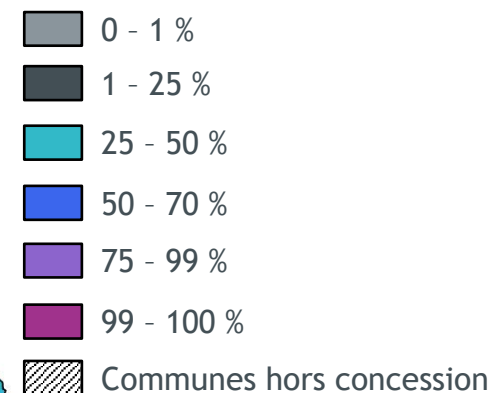
La fiabilité du réseau HTA est essentielle pour garantir la qualité du service public de distribution d'électricité. **Certains réseaux HTA sont sensibles et à surveiller.** Parmi eux :



- **130 km de réseau en câble papier imprégné (CPI)** soit 1,6% du réseau HTA. Ce taux est inférieur au taux moyen de 3% constaté sur un panel de 35 concessions.
- **21,2 km de réseau aérien nu de faible section** soit 0,26 % du réseau HTA (0,7% pour le panel de 35 concessions).
- **2 153 km de réseau de plus de 40 ans** soit 26,1 % du réseau HTA (25,8% pour le panel de 35 concessions).

Pour fiabiliser le réseau, ENEDIS a renouvelé en 2019 7 km de « câbles papier imprégné », enfoui 45 km de réseaux HTA aériens et poursuivi le programme de rénovation programmée sur les ouvrages défectueux de plus de 25 ans : depuis 2013, 110 km de réseaux aériens ont été traités soit 2,7% des réseaux HTA aériens.

TAUX D'ENFOUISSEMENT HTA PAR COMMUNE



3 zones avec des taux d'enfouissement inférieurs à 25%.

21 communes avec un taux inférieur à 1%.



LE PATRIMOINE TECHNIQUE



LE RÉSEAU BT



ENEDIS

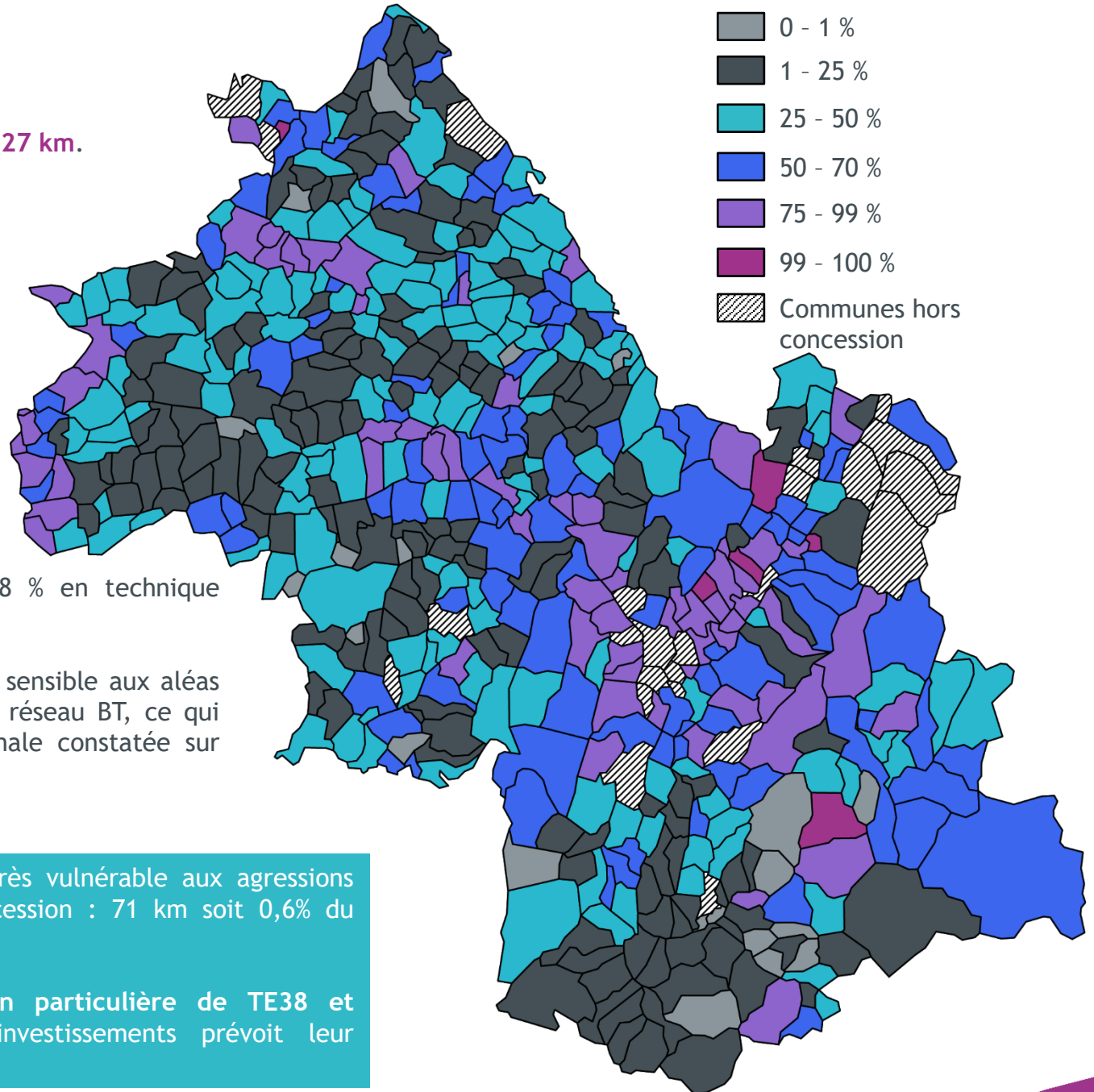
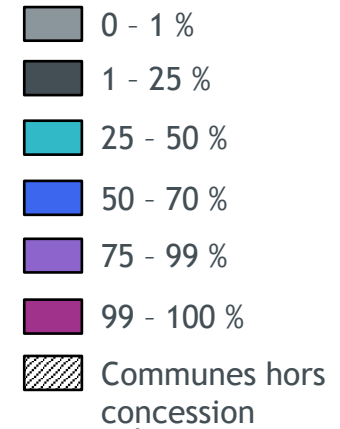
EDF



Le réseau basse tension (BT) représente **12 327 km**.

Son **taux d'enfouissement s'établit à 45%**, en cohérence avec la tendance observée sur des concessions de densité d'usagers comparables (i.e. 42 usagers par km de réseau BT).

TAUX D'ENFOUISSEMENT BT PAR COMMUNE



Le réseau basse tension est composé à 98,8 % en technique souterraine ou aérienne torsadée.

Le réseau aérien nu, le plus ancien et le plus sensible aux aléas climatiques, représente 149 km, soit 1,2% du réseau BT, ce qui reste faible et inférieur à la moyenne nationale constatée sur l'opendata ENEDIS (7,8%).

Le réseau aérien nu de faible section BT très vulnérable aux agressions extérieures est peu représenté sur la concession : 71 km soit 0,6% du réseau BT.

Ils font cependant l'objet d'une attention particulière de TE38 et d'ENEDIS et le schéma directeur des investissements prévoit leur éradication.



LE PATRIMOINE TECHNIQUE



LES POSTES DE TRANSFORMATION ET LES APPAREILS DE COMPTAGE



LES POSTES DE TRANSFORMATION

Les postes HTA/BT sont au nombre de 11 019 avec 5 009 postes préfabriqués, 2 515 postes maçonnés et 3 495 postes sur poteau dont 408 cabines hautes. Les postes abritent 11 121 transformateurs.



LES APPAREILS DE COMPTAGE

Parmi les 511 764 compteurs pour les usagers C5, ayant des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA, 59% sont désormais des compteurs communicants Linky. Depuis 2016, 299 909 compteurs Linky et 8 340 concentrateurs ont été déployés sur la concession.



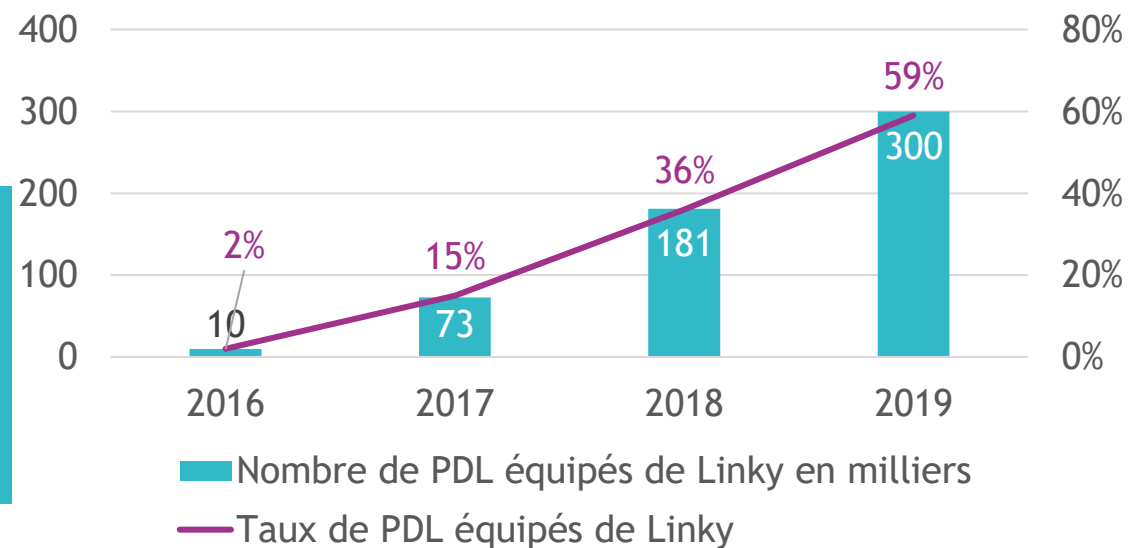
Le compteur LINKY aide à mieux:

- diagnostiquer et localiser les pannes,
- traiter les réclamations clients,
- optimiser la gestion du réseau pour les clients notamment mal alimentés.

Concrètement, les données recueillies par LINKY ont aidé à traiter :

- une surtension en aval du poste Chabert au Cheylas
- des micro coupures dans un immeuble à HUEZ
- une tension basse en aval du poste les Saules à Claix
- Un défaut d'alimentation du poste Veyron à St Etienne de St Geoirs.

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX DE COMPTEURS LINKY POSÉS





LE PATRIMOINE TECHNIQUE



LES COLONNES MONTANTES



Les colonnes montantes, ou branchements collectifs, **acheminent l'électricité entre le réseau public situé sur la voirie et les logements des immeubles**. Fin 2019, la concession dénombre **9 031 colonnes montantes** dont **481 ont été transférées dans la concession au titre de la loi ELAN**. Ce nombre devrait augmenter en 2020 puisque la majorité du parc basculera dans le domaine concessif.



Loi ELAN

ENEDIS

La loi n°2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 précise le régime des colonnes dans l'article 176. Les colonnes montantes mises en service après le 24 novembre 2018 intègrent d'office la propriété du réseau public de distribution d'électricité. Celles installées auparavant appartiendront toutes au réseau public à compter du 23 novembre 2020, à moins que le propriétaire de l'immeuble ne revendique la propriété de la colonne.

EDF



A noter que le transfert en concession ne porte que sur « le périmètre électrique » de la colonne montante. Les travaux sur le génie civil et les gaines techniques ainsi que les travaux liés à une modification des usages de la colonne (nouveau raccordement ou augmentation de puissance) restent à la charge financière du propriétaire.



TE38 a mené une **mission de contrôle spécifique sur le transfert anticipé des colonnes montantes**.

Elle a montré qu' :

- ENEDIS a validé toutes les demandes de transfert anticipé (sous réserve de la présence, daté et signé, d'un procès verbal d'assemblée générale pour une propriété privée ou d'une décision écrite de l'organe délibérant pour un office public).
- Aucun propriétaire n'a revendiqué la propriété de colonne montante.
- ENEDIS a mis en œuvre une méthodologie, complexe, pour permettre l'intégration de toutes les colonnes montantes à l'inventaire comptable.

L'analyse d'un échantillon de 17 demandes de transfert anticipé et validé a fait ressortir :

- Des absences d'intégration dans l'inventaire comptable du patrimoine concédé. Cela concerne 5 cas.
- Des incohérences entre les datations de colonnes montantes transférées figurant dans les bases technique/comptable et la réalité du terrain. Cela concerne 6 cas.
- Des incohérences entre les caractéristiques techniques de colonnes montantes transférées dans les bases technique/comptable et la réalité du terrain. Cela concerne 5 cas.
- Des incohérences relevées dans la valorisation des colonnes montantes transférées. Cela concerne 2 cas.



LE PATRIMOINE TECHNIQUE



LA FIABILITÉ DES INVENTAIRES

TE38 constate des **manquements dans la tenue des inventaires techniques et comptables de la concession** :

- Incertitude d'environ 25% de la nature des câbles synthétiques BT datés antérieurement à 1980
- Datation arbitraire et fictive à 1946 de 33% des lignes BT de la concession
- Absence d'inventaire des tableaux HTA et BT au sein des postes HTA/BT
- Lacunes de localisation de fils nus BT sur la concession
- Taux d'ouvrages non localisés de 18% dans l'inventaire comptable (essentiellement les compteurs et les branchements)
- Retards de traitement des immobilisations comptables des travaux de rénovation programmée (auparavant dénommée PDV-Prolongation Durée de Vie) visant à fiabiliser les réseaux aériens HTA

Les manquements de l'inventaire comptable ont des conséquences sur la valeur financière de la concession et sur l'exercice du contrôle par l'autorité concédante.

L'inventaire technique reflète le degré de connaissance des ouvrages exploités. Ces manquements nuisent à l'identification des besoins en renouvellement de certains ouvrages. Il est probable que l'inventaire technique sous-estime les linéaires de réseaux sensibles aux incidents. Selon ENEDIS, il y aurait un stock de 36 km de réseau BT à isolant « papier imprégné » (CPI) et de 58 km de neutre périphérique non identifiés. **Ces deux technologies sont considérées comme incidentogènes par l'exploitant ENEDIS.**

Afin de poursuivre l'éradication des fils nus engagée sur les communes rurales, TE38 a procédé au recensement de ces lignes durant l'été 2020. Il a été constaté que les fils nus étaient moins présents sur le terrain (environ 10km) que dans l'inventaire (environ 47 km). TE38 a décidé de renouveler le travail de recensement sur les communes urbaines en 2021.

Des améliorations ont été réalisées par ENEDIS suite à l'arrêté, dit « inventaire » du 10 février 2020 qui impose la transmission d'un inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions. Une partie des branchements a été localisée dans le cadre du projet ADELE, dont le travail se poursuivra jusqu'en 2022.



LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ



ENEDIS

EDF



LA CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

La continuité d'alimentation est mesurée par le temps de coupure moyen par usager (critère B). Il présente plusieurs niveaux de décomposition.

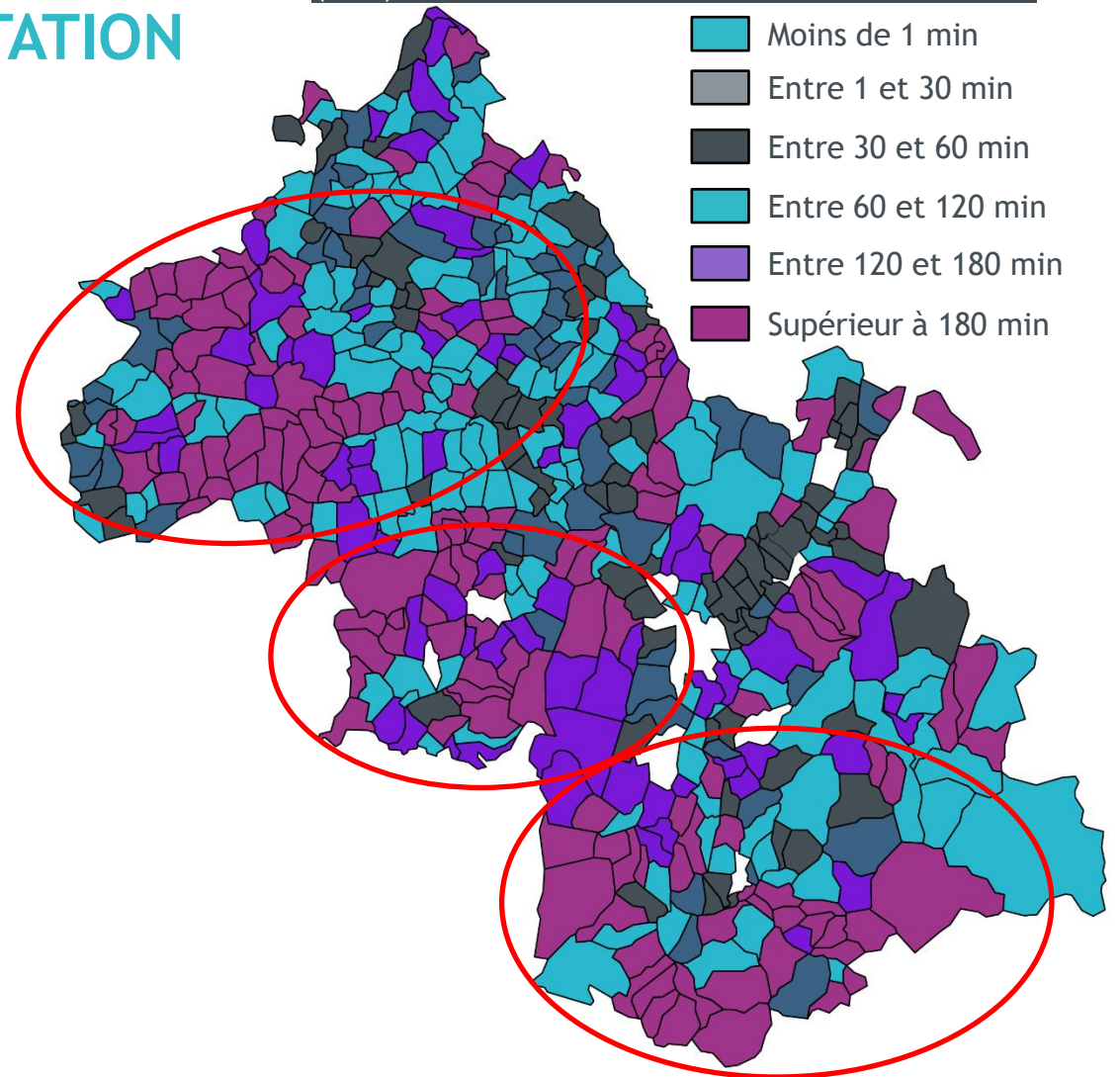
Le **critère B Toutes causes confondues (TCC)** est de **544 minutes** en 2019. Il s'est fortement dégradé en 2019. 4 journées ont été classées en événement exceptionnel (1^{er} juillet, 14 et 15 novembre et 20 décembre). L'épisode neigeux de mi-novembre a engendré 387 minutes de temps de coupure et touché surtout la moitié ouest de l'Isère.

Le **critère B hors incident exceptionnels (HIX)** est de **131 minutes** contre 74 minutes en 2018. Il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 64 minutes. La part des incidents HTA dans le critère B reste majoritaire avec 58% du critère B HIX.

Le niveau élevé du critère B traduit la forte sensibilité du réseau concédé par TE38 aux aléas climatiques, ainsi que le manque de réactivité du concessionnaire à réalimenter les usagers coupés.

L'épisode neigeux de la mi-novembre a montré un réseau télécom trop sensible et vulnérable aux aléas climatiques empêchant la communication pour le dépannage, des difficultés dans la coordination de la gestion des groupes électrogènes, la nécessité d'accroître la fluidité de la communication avec les usagers, les mairies et TE38.

CRITÈRE B HORS INCIDENT EXCEPTIONNEL (HIX) PAR COMMUNE MOYENNE 2017-2019



3 zones avec critère B HIX élevé déjà ciblées comme ayant un taux d'enfouissement inférieur à 25%.

ENEDIS s'est engagé dans le nouveau contrat à mener un programme d'investissement visant à protéger les réseaux en cas d'événements climatiques (neige, orage...) dans ces 3 zones prioritaires.



LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ



★ LA QUALITÉ DE TENSION



La **qualité de tension** est caractérisée par le nombre d'utilisateurs considérés comme mal alimentés, c'est-à-dire le nombre d'utilisateurs dont la tension d'alimentation moyennée durant 10 minutes est en dehors de la plage réglementaire (+/-10% de la tension nominale).



Les départs moyenne tension HTA sont considérés en contrainte si la chute de tension dépasse 5%.



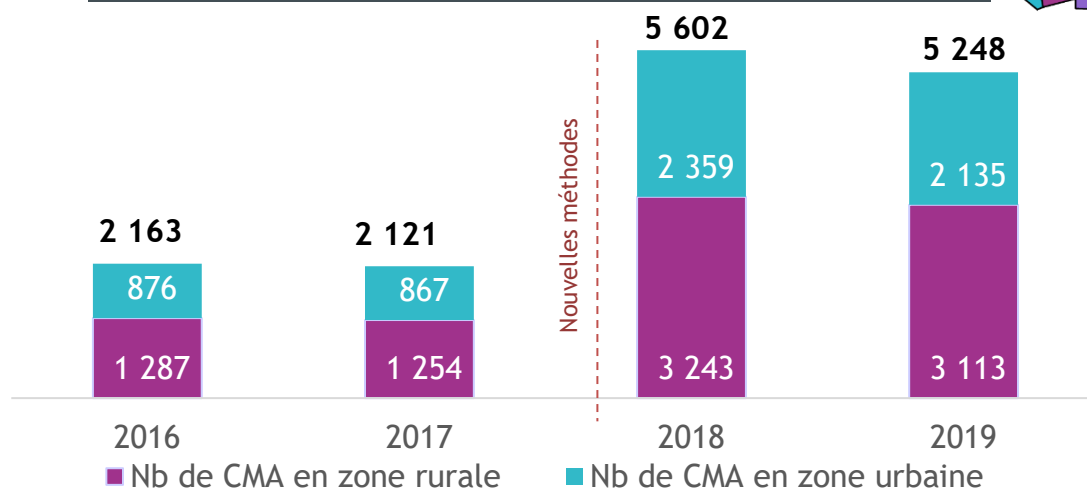
ENEDIS

EDF



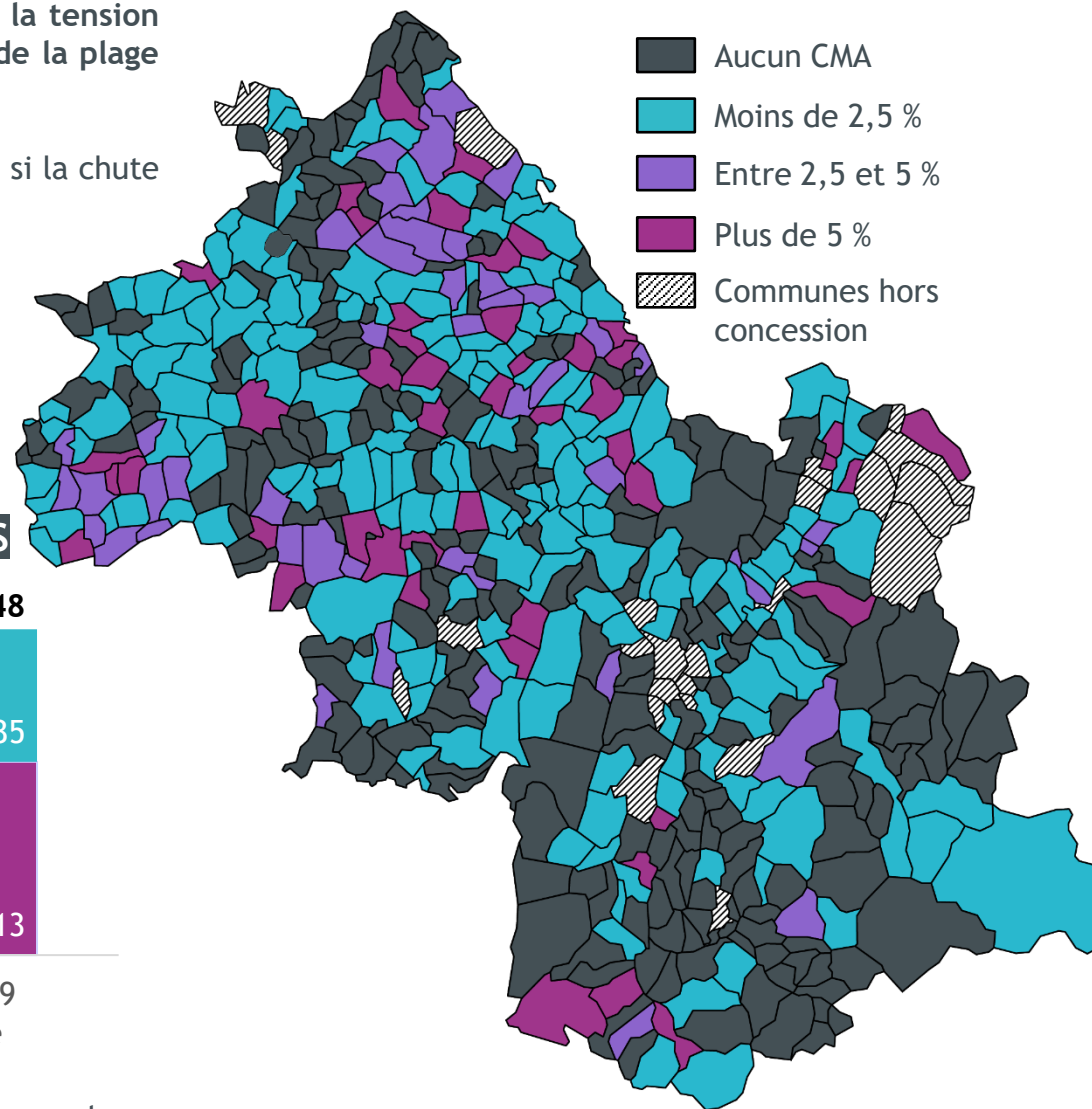
Le nombre de clients mal alimentés (CMA) est estimé par ENEDIS. En 2018, la méthode d'estimation a changé et conduit à une forte hausse du nombre estimé de CMA. En 2019, ENEDIS a amélioré son modèle en prenant mieux en compte des températures froides observées ces dernières années. **En 2019, le nombre de CMA est estimé à 5 248.**

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CMA SELON LES ZONES



En 2019, 16 départs HTA sont en contrainte dont 2 départs depuis les postes source de MOIRANS et MIONS desservant Montaud et Valencin avec une chute de tension supérieure à 7%.

TAUX D'USAGERS CONSIDÉRÉS COMME MAL ALIMENTÉS PAR COMMUNE EN 2019





LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE



LA NOUVELLE GOUVERNANCE SUR LES INVESTISSEMENTS (SDI PPI VALEURS REPÈRES)

Le nouveau contrat de concession signé en décembre 2019 a instauré une nouvelle gouvernance sur les investissements.

Le **schéma directeur des investissements (SDI)** construit à la suite du diagnostic technique a pour ambition de :

- Réduire l'impact des aléas climatiques en particulier dans 3 zones prioritaires
- Moderniser les réseaux HTA notamment en résorbant les CPI
- Améliorer le niveau de qualité
- Utiliser le numérique pour faire évoluer le réseau électrique dans le cadre de la transition énergétique.

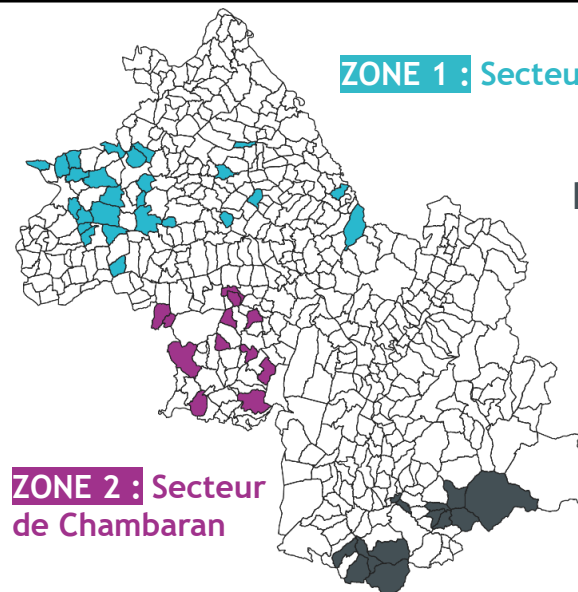
Le SDI définit des valeurs repères qui orientent les choix d'investissements déclinés dans les **programmes pluriannuels d'investissements (PPI)**. Chaque PPI est décliné chaque année dans des programmes annuels par les 2 maîtres d'ouvrage ENEDIS et TE38.

Les **valeurs repères du SDI** permettent de suivre sur la durée du contrat le traitement des départs HTA en contrainte de tension ou d'intensité, le maintien voire la baisse du taux d'usagers mal alimentés en tension, la fiabilisation des lignes HTA principales et antennes incidentogènes et l'éradication des réseaux incidentogènes (CPI et fils nus).

Le 1^{er} PPI 2020-2024 s'attachera en priorité à fiabiliser le réseau HTA sur 51 communes sensibles aux aléas climatiques dans les 3 zones identifiées et confirmées par la tempête de 2019 ainsi qu'à diminuer les réseaux incidentogènes. Le suivi de ce PPI par TE38 débutera en 2021.

OBJECTIFS DU 1^{ER} PPI 2020-2024 D'UN MONTANT TOTAL DE 38 M€ D'INVESTISSEMENT ENEDIS

Investissements par finalités		Montant prévisionnel (k€)
Renforcement des réseaux par traitement des départs HTA en contrainte et des CMA		11 300
Amélioration de la réactivité (traitement des poches OMT)		2 200
Fiabilisation des réseaux HTA aériens incidentogènes	sur lignes principales	14 400
	en antenne	4 000
Fiabilisation des réseaux HTA souterrains HTA d'ancienne génération (CPI)		5 000
Fiabilisation des réseaux BT fils nus (régime urbain)		1 100



ZONE 1 : Secteur Vienne - A43

3 ZONES PRIORITAIRES et 51 COMMUNES SOUS SURVEILLANCE

ZONE 2 : Secteur de Chambaran

ZONE 3 : Secteur Matheysine, Trièves, Oisans



LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE



MONTANTS INVESTIS



Les **dépenses d'exploitation** comprennent les dépenses d'**entretien** et de **maintenance** dont l'élagage. Les montants dépensés sur les opérations d'élagage s'élèvent à 2 300 k€. La longueur de réseau traitée est de **420 km** à la maille de la DR Alpes.



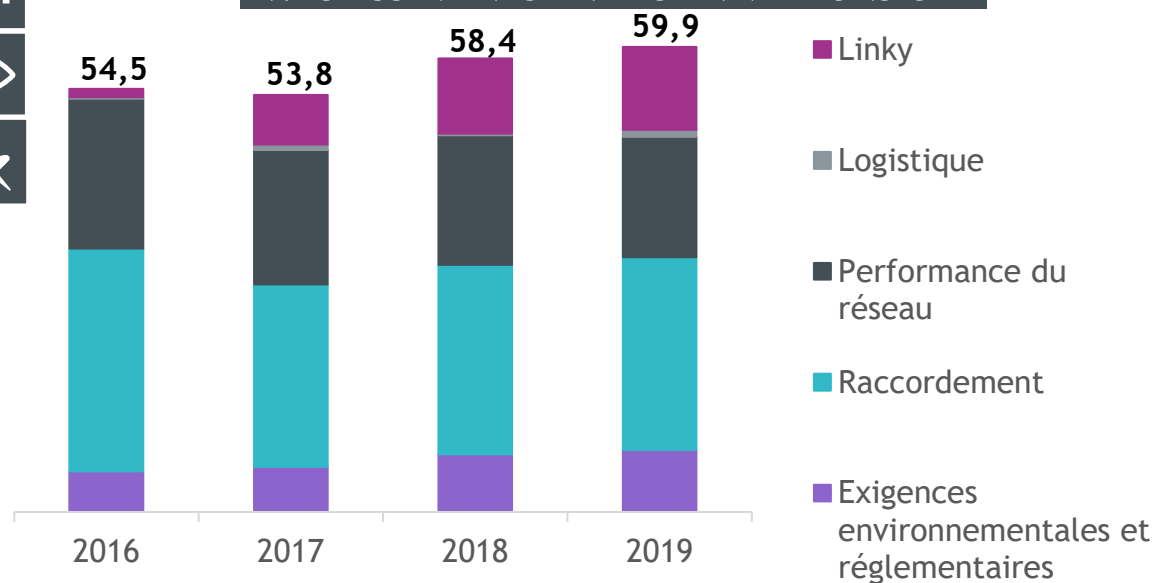
Les **dépenses d'investissement** sont composés des **investissements d'ENEDIS** et des **investissements de TE38**, réalisés selon la répartition de la maîtrise d'ouvrage définie dans le cahier des charges de concession.

ENEDIS

EDF

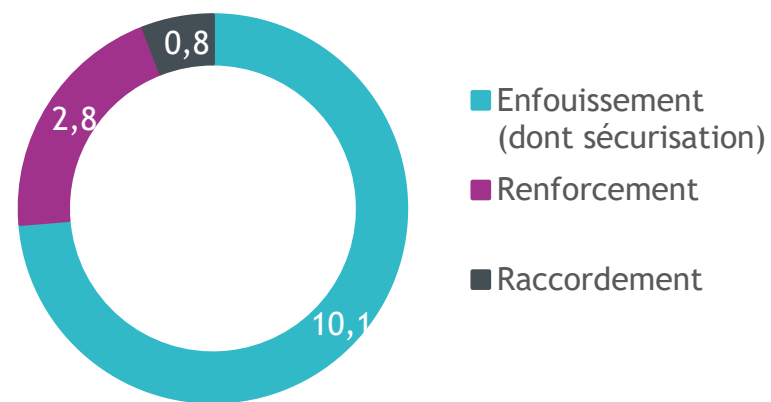


INVESTISSEMENTS ENEDIS EN MILLIONS € HT



ENEDIS a investi 59,9 M€ en 2019 : 24,4 M€ pour les investissements délibérés, 24,8 M€ pour les opérations de raccordement et 10,7 M€ pour le déploiement des compteurs Linky.

INVESTISSEMENTS TE38 EN MILLIONS € HT



TE38 a investi 13,7 M€ en 2019. Plus précisément 153 affaires ont été réceptionnées en 2019 : 27 extensions, 44 renforcements, 74 enfouissements et 8 sécurisations. Les travaux de TE38 ont permis la pose de 48 km de linéaires et 21 postes HTA/BT.



LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE



ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS SUR LA QUALITÉ DE L'ÉNERGIE DISTRIBUÉE



TE38 a mené une mission spécifique pour analyser les investissements mis en œuvre par le concessionnaire pour améliorer la desserte en électricité. Cette mission a fait ressortir :



L'insuffisance des investissements délibérés

Ramené au nombre d'utilisateurs, le montant des investissements délibérés est inférieur à la moyenne nationale. Pour un temps de coupure HIX de 131 minutes par utilisateur en 2019, Enedis investit 47 € par utilisateur contre 51,7 € au niveau national. Pour bénéficier du niveau national, le concessionnaire devrait investir 2,4 M€ de plus par an.



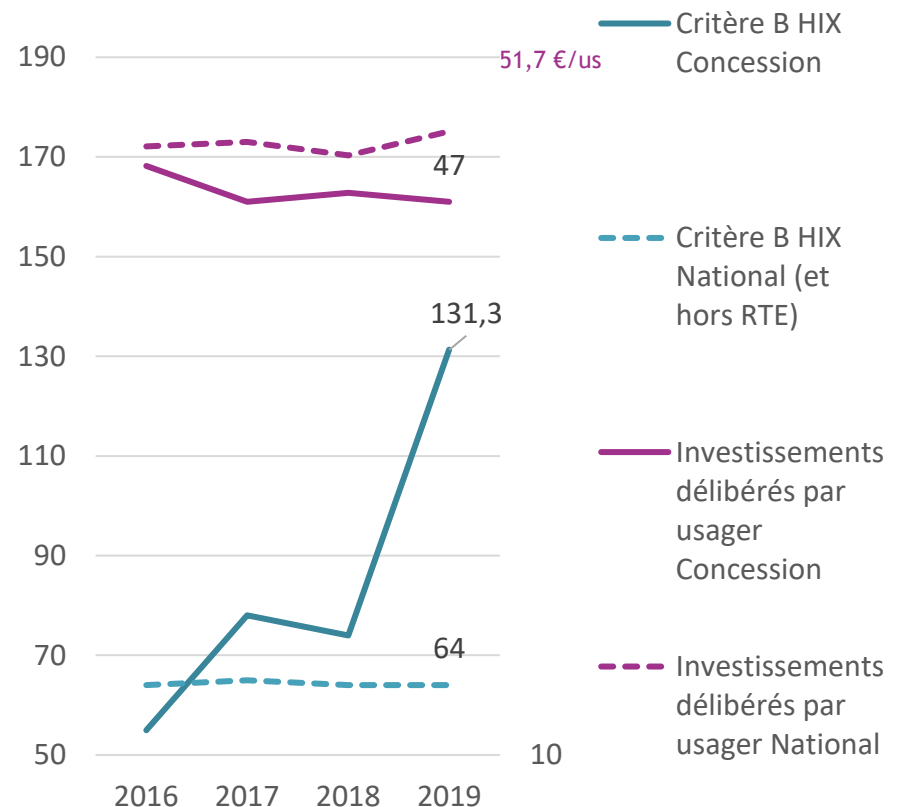
Une moyenne de 3,4 M€/an depuis 2009 d'investissements dans les postes sources

Bien que les postes sources ne soient pas dans le patrimoine concédé, les investissements de modernisation et de fiabilisation de ces postes réalisés par Enedis sont indispensables compte tenu des conséquences d'une éventuelle défaillance affectant un grand nombre d'utilisateurs.

Un programme de rénovation programmée (PDV-Prolongation Durée de Vie) en diminution

Les linéaires traités sont passés de 29 km en 2015 à 9 km en 2019. ENEDIS a expliqué qu'il privilégiait une politique d'enfouissement HTA plutôt qu'une politique de rénovation programmée sur TE38. Cet arbitrage est partagé par TE38.

CROISEMENT DU CRITÈRE B HIX ET DES INVESTISSEMENTS DÉLIBÉRÉS D'ENEDIS





LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE



Des investissements de performance réseau conséquents (supérieurs à 100 k€) dans les zones ciblées.



Ils sont à poursuivre en particulier dans la zone sud-ouest du département qui semble en retard d'investissement.



ENEDIS

EDF

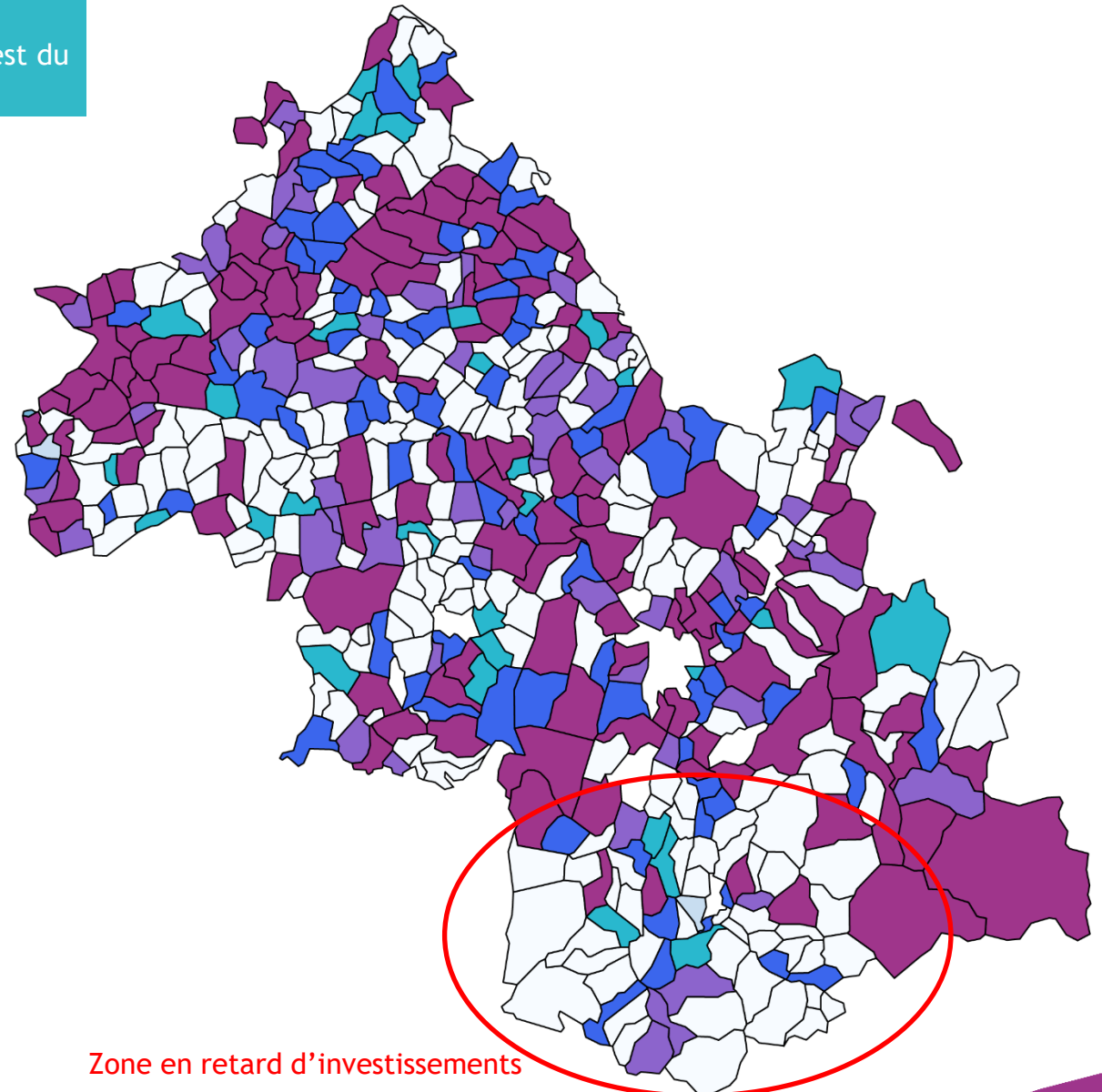


ENEDIS s'est engagé envers TE38 sur des montants financiers et des valeurs repères dans le 1er PPI à partir de 2020.

TE38 dresse un premier bilan des investissements à fin 2019:

- Des investissements pour les renforcements des réseaux supérieurs à la prévision (2,87 M€ en 2019 contre 2,26 M€/an prévus)
- Des investissements pour la modernisation du réseau supérieurs aux engagements pour le renouvellement des CPI HTA (465 k€) mais inférieurs pour la pose d'OMT (270 k€) et le renouvellement des réseaux BT fils nus (150 k€)
- 9 départs HTA traités en contrainte sur les 24 identifiés
- Un nombre de CMA en diminution : 5 248 contre 5 602 en 2018 et qui reste inférieur à 1%
- Une résorption des réseaux BT fils nus en zone urbaine de 20 km en 2018 et 2019, supérieure à la valeur repère de 3,2 km par an.

MONTANT DES INVESTISSEMENTS DE PERFORMANCE DU CONCESSIONNAIRE (2015-2019)



Zone en retard d'investissements



LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES



PATRIMOINE

Le patrimoine concédé est valorisé à 1 425 M€, en augmentation de 55 M€ sur un an. La **valeur brute par usager** est de 2 745 € et se situe proche de la valeur moyenne obtenue sur un panel de 30 autres concessions (2 729 €/us.).

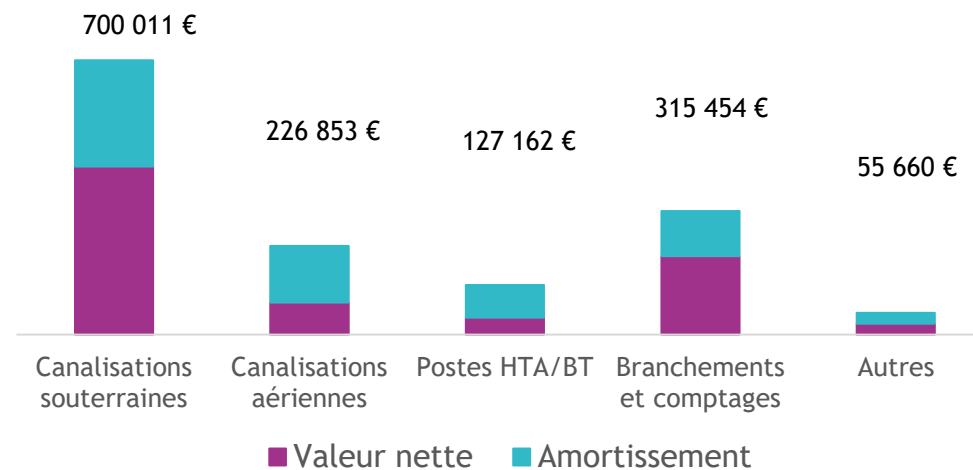
Le **taux d'amortissement des ouvrages** atteint **45,1%** et est supérieur à la valeur moyenne constatée (44,4%). Il traduit un vieillissement des ouvrages. Dans le détail, le taux d'amortissement est plus élevé sur les canalisations aériennes (63,9%) et les postes HTA/BT (67,2%).

La **valeur de remplacement** s'établit à **1 887 M€**. Elle représente la valeur théorique de renouvellement.

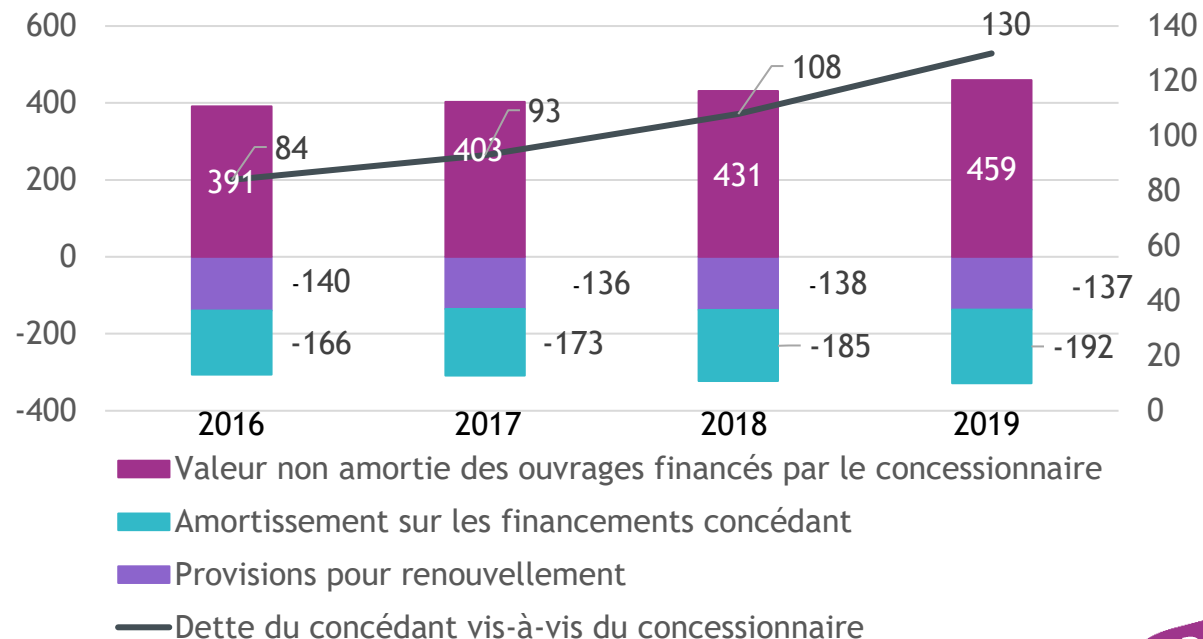
Les droits du concédant, c'est-à-dire les droits de TE38 à recevoir gratuitement les biens en fin de concession, s'établissent à 515 M€, en augmentation de 6 M€ par rapport à 2018.

Le bilan de la concession affiche une **dette théorique en cas de fin de service de TE38** envers ENEDIS de 130 M€ en 2019, en augmentation. TE38 conteste ce montant du fait de pratiques comptables faisant l'objet de désaccord avec ENEDIS. Par ailleurs, ce montant ne tient pas compte de la réévaluation des financements Enedis non amortis.

VALEUR BRUTE PAR TYPE D'OUVRAGE CONCÉDÉ



ÉVOLUTION DES DETTES ET CRÉANCES RÉCIPROQUES





LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES



LES COLONNES MONTANTES



ENEDIS

EDF



Les colonnes montantes sont une typologie particulière des branchements. Elles sont constituées des Ouvrages Collectifs de Branchements (OCB) et des dérivations individuelles (DI) associés. En 2019, on dénombre 9 030 OCB et 71 128 DI associées dans l'inventaire comptable.

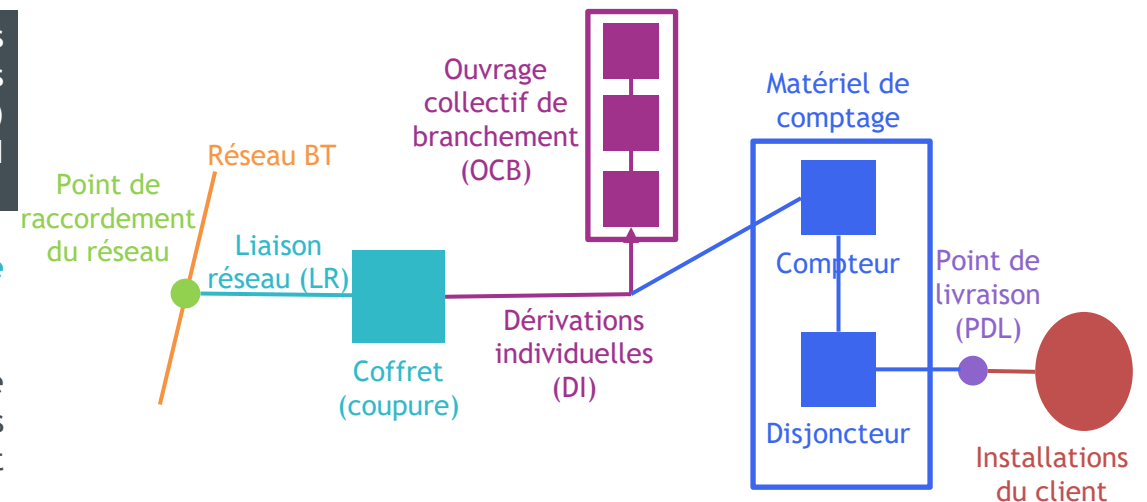
Les colonnes montantes ont fait l'objet d'un contrôle spécifique qui a fait ressortir :

- Une augmentation de 7 174 k€ de leur valeur brute résultant de travaux de localisation des inventaires des branchements menés dans le cadre du projet « ADELE depuis 2017.
- Une augmentation de 397 k€ de leur valeur brute suite à l'application de la loi ELAN. Seulement 481 OCB et 5 779 DI associées ont été transférés de manière anticipée. Les impacts comptables seront essentiellement visibles sur le prochain exercice.
- Une méthodologie comptable spécifique pour intégrer les colonnes montantes «hors concession » dans l'inventaire. Les colonnes transférées suite à la loi Elan sont valorisées à un coût d'occasion, 280 € pour un OCB et 45 € pour une DI, alors que les colonnes montantes « en concession » sont valorisés au coût réel.
- Des modifications à venir sur les dotations aux amortissements suite à l'allongement de la durée de vie comptable des colonnes montantes de 40 à 60 ans survenu au 31/12/2019.

La valeur brute des colonnes montantes s'élève à 34 022 k€ en 2019, en augmentation de 11 347 k€ depuis 2017.

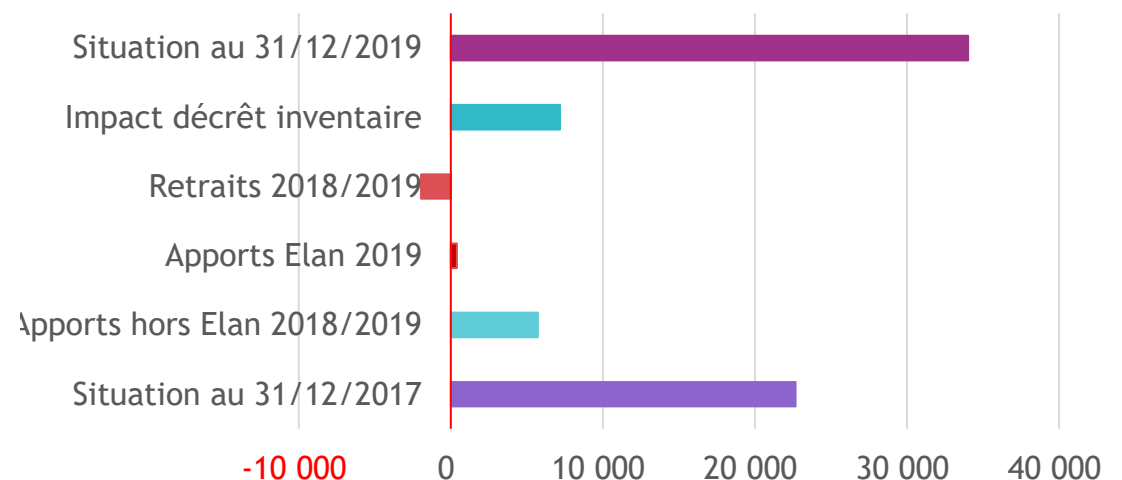
DÉCOUPAGE PAR COMPOSANT DES BRANCHEMENTS (SOURCE

ENEDIS)



DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE DES COLONNES

MONTANTES ENTRE 2017 ET 2019 EN K€





LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

LE COMPTE D'EXPLOITATION

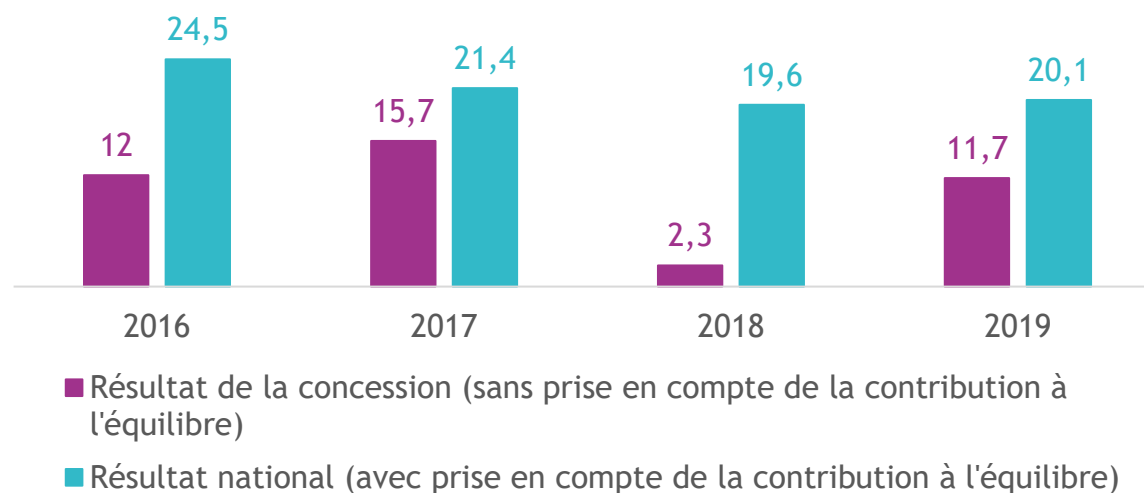
Le **compte d'exploitation** présente l'ensemble des produits et des charges d'exploitation du concessionnaire. Une partie est calculée via des clefs de répartition. Environ 74 % des charges et 11% des produits sont reconstitués. Les autres parts sont natives à la concession.

En 2019, le total des produits a augmenté de 10,2 M€ et s'établit à 278,5 M€. En parallèle, le total des charges a augmenté de 0,8 M€ et s'établit à 266,9 M€.

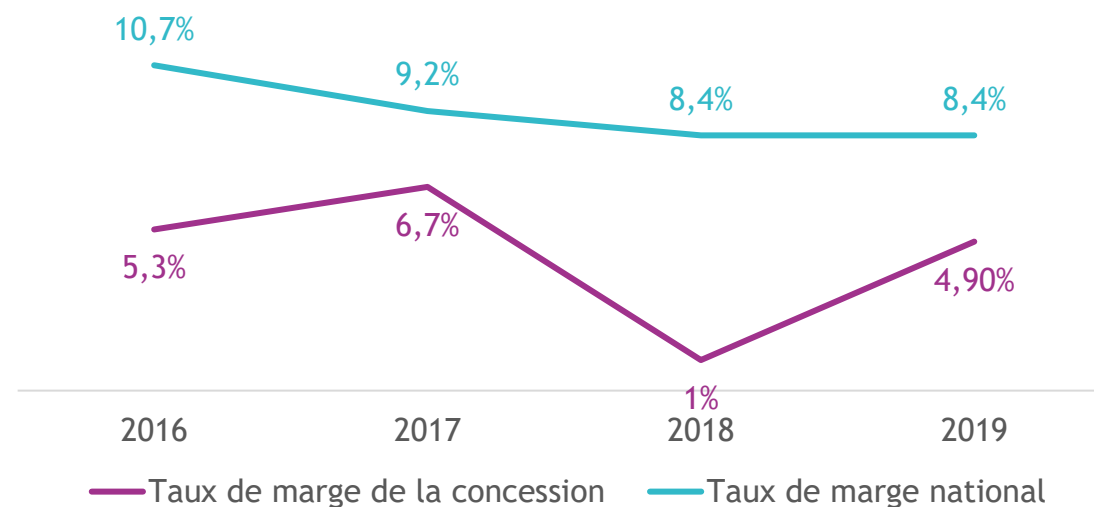
Le **résultat d'exploitation** est bénéficiaire de 11,6 M€. Il est inférieur au résultat national de l'ensemble des concessions. TE38 a bénéficié du versement d'une contribution pour accroître son résultat.

Le **taux de marge** donne l'indication de la rentabilité de la concession. C'est le rapport entre le résultat de la concession et son chiffre d'affaire net. Le taux de marge de la concession est de 4,9% et est inférieur au taux de marge national de 8,4%.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION



ÉVOLUTION DES TAUX DE MARGES DE LA CONCESSION





LE SERVICE AUX USAGERS ENEDIS



LES USAGERS DE LA CONCESSION ET LES INDICATEURS CLIENTÈLE



Le **nombre d'usagers** en soutirage continu de progresser et atteint **519 133 usagers** en 2019. Les usagers BT inférieurs à 36 kVA représentent 98,5%. La consommation électrique est de **5 751 GWh**, en baisse de 6% malgré un hiver plus froid que l'année précédente. Les recettes s'élèvent à **214 M€**, en baisse de 3%. La hausse du tarif d'utilisation du réseau public d'électricité TURPE 5 a compensé en partie la diminution de la consommation.

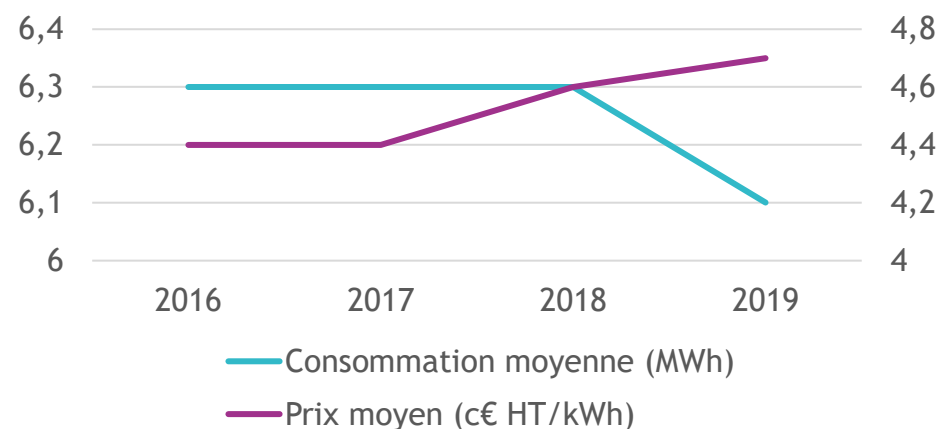
Les **producteurs ou usagers en injection** au nombre de **11 968** sont en forte augmentation (+10%). Les installations photovoltaïques sont majoritaires avec 99,2% du total des installations. La puissance totale est en augmentation de 7% et s'établit à 206 MVA. Elle se répartit à 46% pour les installations photovoltaïques, 33% pour les installations hydrauliques et 22% pour les autres.

4 205 raccordements en soutirage (-3%) et **1 058 raccordements en injection** (+17%) ont été effectués en 2019. Le délai moyen de production d'un devis en soutirage a fortement diminué grâce à la mise en place d'un accueil raccordement unique à la maille de la direction régionale. Le délai moyen en injection est également en baisse.

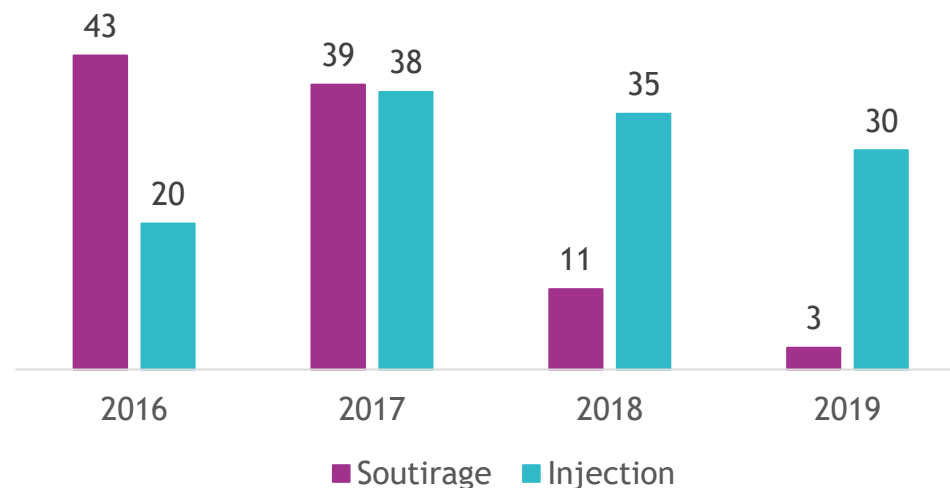
Le nombre de coupures pour impayés est de **2 800 en 2019** soit **54 coupures effectives pour 10 000 usagers**. Les interventions pour impayés se font à distance pour les usagers équipés de compteurs LINKY. Avant cette téléopération, ENEDIS maintient le déplacement d'un agent chez l'utilisateur.

Certains indicateurs de qualité de service (mise en service des installations neuves, taux relatifs à la relève et absence à la relève...) n'ont pas pu être transmis du fait de la migration de système informatique en lien avec le déploiement Linky.

Évolution de la consommation moyenne et du prix moyen d'un usager C5 sur la concession



ÉVOLUTION DU DÉLAI MOYEN DE PRODUCTION D'UN DEVIS DE RACCORDEMENT (EN JOURS)



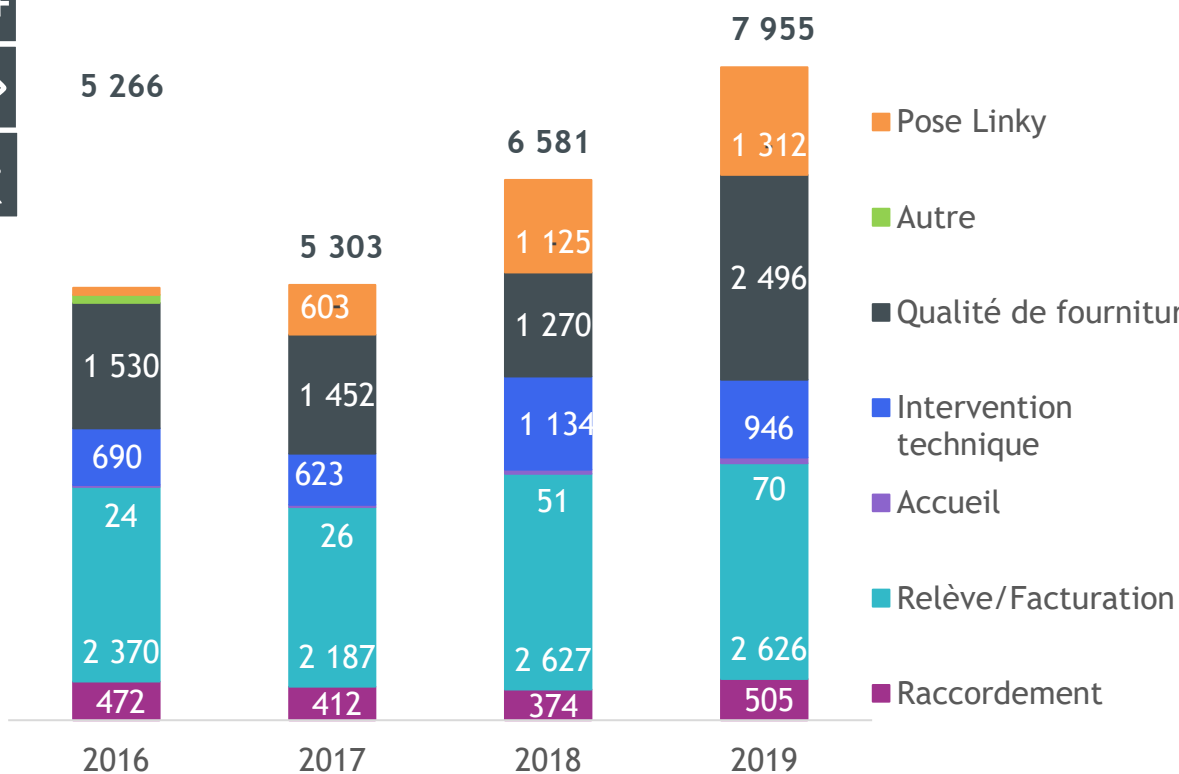


LE SERVICE AUX USAGERS ENEDIS

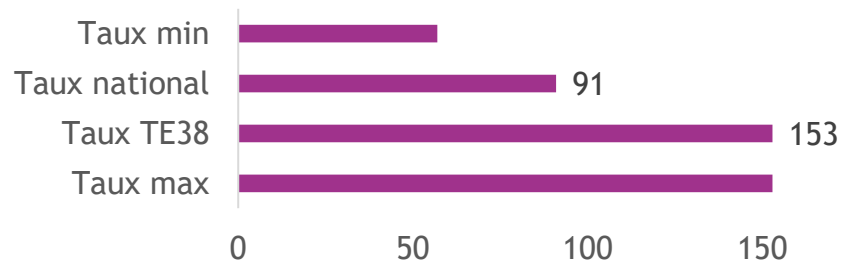
LES RÉCLAMATIONS

Le nombre de réclamations (écrites et orales) a fortement augmenté (+21%) pour s'établir à 7 955. Le ratio de 153 réclamations pour 10 000 usagers est très élevé et correspond au maximum du panel de 30 concessions.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS



Taux de réclamations pour 10 000 usagers



Dans le détail, les volumes de réclamations sur la qualité de fourniture représentent 31% du total et sont en hausse de 97%, notamment à cause des incidents climatiques de 2019. Celles relatives à la relève et à la facturation représentent 33%. Le déploiement des compteurs LINKY a généré 1 312 réclamations soit 17% du volume totale. Parmi ces dernières, 70% concernaient des problèmes d'eau chaude sanitaire nécessitant parfois une réintervention de l'entreprise de pose. Le taux de réclamations « pose linky » est relativement bas: 11 réclamations pour 1 000 compteurs posés.

Le taux de réponse aux réclamations sous 15 jours est de 96,7% et est supérieur au taux national de 89,2%.

LE SERVICE PUBLIC DE FOURNITURE EDF



LES USAGERS DE LA CONCESSION ET LES INDICATEURS CLIENTÈLE

Le **nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un tarif réglementé** de vente (TRV) est de **382 789** usagers, en baisse de - 4,8%.

Parmi eux, **382 643 d'utilisateurs bénéficient d'un Tarif bleu**. Le taux d'utilisateurs ayant conservé un tarif réglementé de vente est de 75% contre 80% en 2018.

Le nombre d'utilisateurs devrait continuer à baisser puisqu'au 1^{er} janvier 2021 les entités de plus de 10 personnes ou ayant un chiffre d'affaire de plus de 2 M€ ne sont plus éligibles au tarif réglementé.

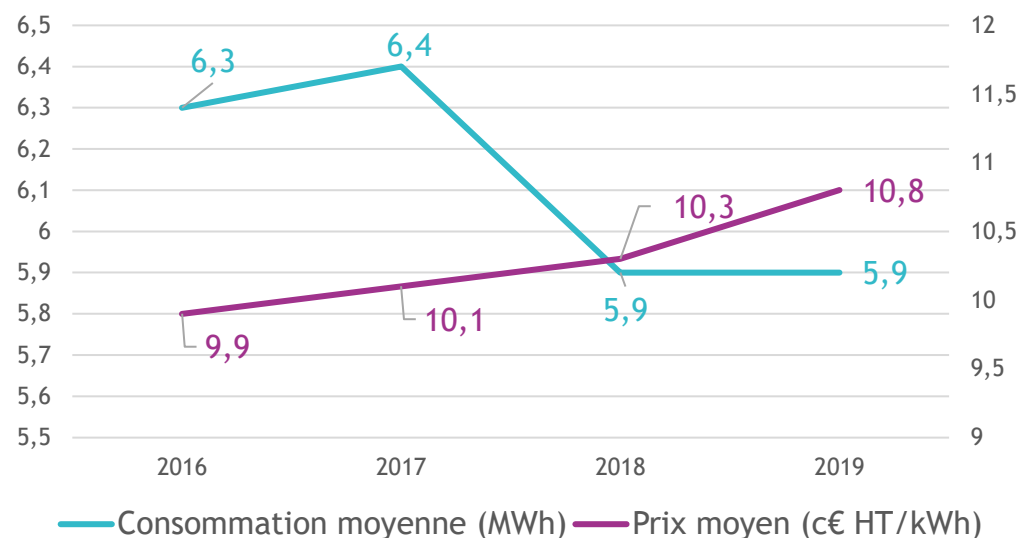
Les usagers aux TRV ont consommé 2 270 GWh ce qui a engendré 245 M€ de recettes.

Le taux de réussite aux appels téléphoniques est en légère augmentation et atteint 86,3%.

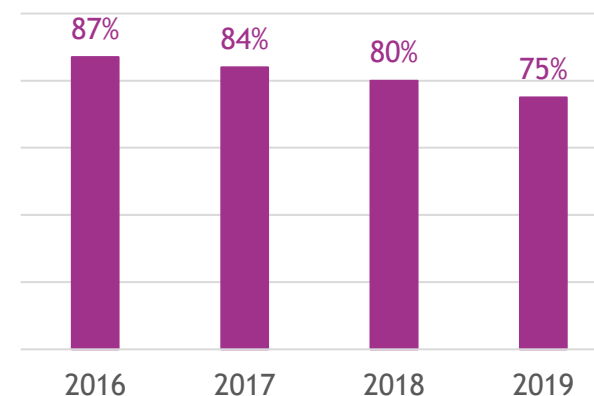
EDF a demandé 5 560 interventions pour impayés qui ont abouti à 1 222 coupures effectives et 2 293 réductions de puissance dont 1 332 réductions de puissance hivernale.

250 k€ ont été alloués par EDF au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) géré par le département. 858 usagers en situation de précarité ont reçu une aide du FSL pour le règlement de leur facture d'électricité. EDF a appliqué pour la première année une baisse de 20 k€ du montant versé pour être cohérent avec l'ouverture du marché d'électricité. Les nouveaux fournisseurs d'électricité doivent en effet contribuer également au FSL.

Évolution de la consommation moyenne et du prix moyen d'un usager au tarif bleu sur la concession



ÉVOLUTION DES TAUX D'USAGERS BT≤36 KVA AUX TRV



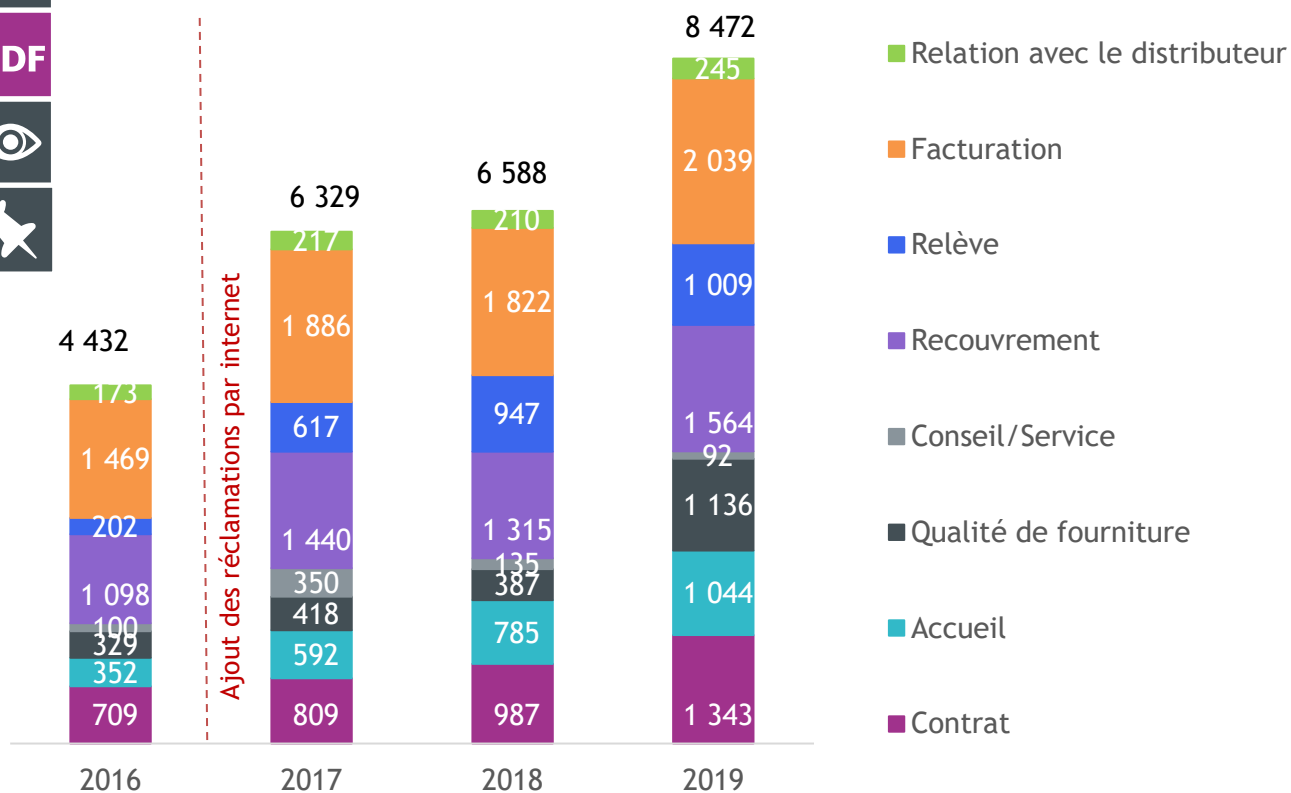
LE SERVICE PUBLIC DE FOURNITURE EDF



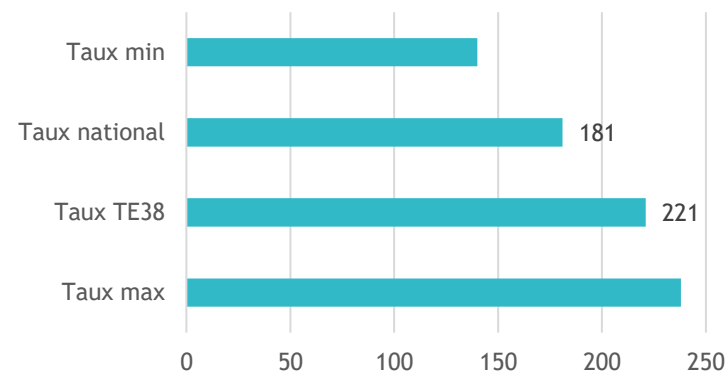
LES RÉCLAMATIONS

Le nombre de réclamations écrites (internet et courrier) des particuliers augmente de 29% passant de 6 588 en 2018 à 8 472 en 2019. Ce volume atteint un niveau record pourtant inférieur au volume réel. EDF ne communique pas les réclamations orales et celles des tarifs bleus non résidentiels. Le ratio de 221 réclamations pour 10 000 usagers est très élevé et est proche du ratio maximum observé dans un panel de 30 concessions. A titre de comparaison, le ratio était de 164 en 2018.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS



TAUX DE RÉCLAMATIONS POUR 10 000 USAGERS



Dans le détail, le motif « facturation » représente 24% du total (+12%) et le motif « recouvrement » 18% du total (+19%). Le motif « qualité de fourniture » représente 13% du total, en hausse de 194% notamment à cause des incidents climatiques de 2019. Le taux de réponse aux réclamations sous 30 jours est de 95%.



SYNTHÈSE



MOT DU VICE-PRÉSIDENT JEAN-MARC LANFREY SUR LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



Tout d'abord, saluons le travail remarquable conjoint concessionnaires et TE38 effectué dans le cadre de cette mission de contrôle, avec pour exemple l'intégration des colonnes montantes des immeubles dans le périmètre de la concession, opération considérable vu le nombre de cas à traiter, et qui laisse malheureusement des incohérences dans les inventaires. Inventaires qui sont toujours sujet à discussions tant sur le plan technique que comptable, mais certaines des améliorations proposées sont en cours de réalisation par le concessionnaire.

L'épisode neigeux de novembre 2019 a montré combien pouvait être fragile le réseau de distribution quand bien même ce phénomène fut exceptionnel, ce qui ne veut pas dire inexistant. Les propositions de travaux présentées par ENEDIS devront rapidement être menées à bien pour la sécurisation de l'approvisionnement en électricité.

Le nouveau contrat de concession applicable depuis le 1er janvier 2020 est un signe synchrone avec ces événements, et encourageant pour cette modernisation des équipements traduite en Schéma Directeur des Investissements décliné en Plans Pluriannuels d'Investissements assis sur des actions concrètes et chiffrées. Le prochain rapport de contrôle rendra compte de ces avancées.

Enfin, TE38 comme tous les territoires d'énergies et leur fédération ont un regard attentif sur les réformes prévues du groupe EDF et principalement ce qui pourrait impacter ENEDIS. Tous, tenons à rappeler la propriété communale des réseaux de distribution publique d'électricité, la notion d'autorité organisatrice de distribution d'électricité et la relation autorité concédante avec ses concessionnaires.



SYNTHÈSE



BILAN DE LA CONCESSION (POINTS FORTS / POINTS FAIBLES)



Patrimoine et sécurité



- Un nombre élevé de postes sources (56) permettant de disposer de la puissance totale la plus élevée d'Auvergne Rhône Alpes
- Un stock faible de câble papier imprégné (130 km) et de BT fils nus (149 km) avec des taux de résorption élevés
- Un taux de réseau BT torsadés élevé (54%)
- Un taux d'enfouissement BT (45%) qui se situe dans la moyenne des concessions



- Un réseau HTA aérien vulnérable aux aléas climatiques dans 3 zones identifiées
- Un réseau HTA fortement contributeur au temps de coupure (environ 67%)
- De nombreux départs HTA (16) en contrainte de tension
- Un critère B élevé (131 min Crit B HIX) et fortement dégradé en 2019



Investissements



- Des investissements de performance conséquents (> 100 k€ sur 5 ans) dans les zones ciblées mais en retard dans la zone sud-ouest



- Un niveau d'investissement (24 M€) délibéré en-deçà de la moyenne nationale



Comptabilité



- Un taux d'amortissement des ouvrages élevé sur les réseaux HTA (49,7%), les postes (67,2%) et transformateurs (51,5%), signe d'un manque de renouvellement
- Une dette théorique de TE38 envers ENEDIS élevée (130 M€) et en augmentation (+22 M€), conséquence en partie des pratiques comptables d'ENEDIS contestées par TE38



Clientèle



- Une augmentation du nombre de raccordements de producteurs (+ 1 074)
- Un délai moyen de production de devis de raccordement de 3 jours en soutirage (forte amélioration) et 30 jours en injection



- Une augmentation des réclamations auprès du distributeur (7 955, +1374) atteignant le maximum des ratios (153) pour 10 000 usagers observés sur un panel de 30 concessions
- Une augmentation des réclamations (8 472,+1884) auprès du fournisseur avec un ratio (221) proche du maximum du même panel



SYNTHÈSE



ATTENTES DE TE38



Pour le prochain exercice, TE38 demande



À ENEDIS :



● De fiabiliser les indicateurs et données relatives à la clientèle

ENEDIS

● De transmettre de nouvelles données, en particulier :

- Communiquer le critère B travaux évités grâce aux travaux réalisés sous tension et à la pose de groupes électrogènes
- Ajouter dans le fichier CAPEX le statut d'avancement et les catégories des affaires
- Communiquer le nombre de poches de réseau télécommandables qui améliore la réactivité
- Ajouter une référence commune entre les fichiers comptables et les dépenses CAPEX pour suivre le programme investissements

EDF



● D'améliorer la présentation du compte d'exploitation pour les produits : détailler le poste « Production stockée et immobilisée » pour permettre à TE38 de suivre le montant de production interne d'ENEDIS immobilisé dans l'année; pour les charges: localiser à la maille de la concession le poste « accès au réseau amont » (péage RTE au niveau des postes sources), donner le détail des charges de maintenance curative et préventive à ce jour confondues dans le poste « autres charges d'exploitation »...



● De faire évoluer le modèle de calcul des Clients Mal Alimentés (CMA) grâce au déploiement de Linky pour prendre en compte en particulier les CMA en tension haute

● De détailler dans les conventions de raccordement des producteurs supérieurs à 36 kVA le calcul du prix du raccordement en affichant les quantités d'ouvrage et de réaliser un avenant à la proposition technique et financière lorsque le coût effectif est inférieur au montant de la convention de raccordement

● D'accroître la sécurisation du réseau HTA aérien nu

À EDF

● De communiquer à TE38 les réclamations orales

● D'informer et associer TE38 aux actions d'EDF sur la concession TE38



GLOSSAIRE



AODE *Autorité organisatrice de la distribution d'énergie*

ADELE *Actif détaillé et localisé*

CAPEX « *capital expenditure* » ou *dépenses d'investissement*

CAS-FACÉ *Compte d'affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »*

CCSPL *Commission consultative des services publics locaux*

CMA *Client mal alimenté*

CPI *Câble papier imprégné*

CRAC *Compte-rendu annuel d'activité de concession*

Critère B HIX *Temps de coupure par usager hors incident exceptionnel*

CRE *Commission de Régulation de l'énergie*

DI *Dérivation individuelle*

DMA *Départ mal alimenté*

ELAN *Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique*

FNCCR *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*

FSL *Fonds de solidarité pour le logement*

OCB *Ouvrage collectif de branchement*

OMT *Organes de manœuvre télécommandés*

PDV *Prolongation de la durée de vie*

PPI *Programmes pluriannuels d'investissement*

RTE *Gestionnaire du réseau de transport*

SDI *Schéma directeur des investissements*

TEARA *Territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes*

TRV *Tarif réglementé de vente*

TURPE *Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité*

SERVICE CONCESSIONS ET URBANISME : CONTACTS



Bruno VIORNERY - Chef de service



bviornery@te38.fr



04 76 03 38 45



Marlène GHILARDI - TCCFE, redevances



mghilardi@te38.fr



04 76 03 03 26



Katell ATHANÉ - Contrôle des concessions



kathane@te38.fr



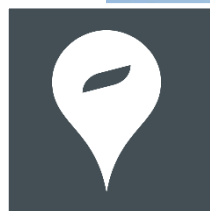
04 76 03 37 19



territoire d'énergie

ISÈRE

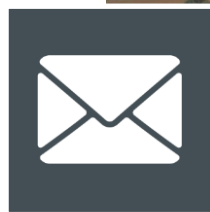
27 rue Pierre Sépard
38 000 Grenoble



04 76 03 19 20



contact@te38.fr



www.te38.fr



[@TE_Isere](https://twitter.com/TE_Isere)

Septembre 2021

